

## **Déclaration du SE-UNSA à la CAPD des Professeurs des écoles et instituteurs de la Somme du jeudi 9 avril 2020**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La configuration inédite de la réunion de cette CAPD est évidemment imposée par le contexte de crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de Covid 19. Ce contexte nous impose d'introduire cette déclaration par ses conséquences au sein de l'Education Nationale et pour les personnels qui la font vivre.

Ainsi, si le Président de la République a pu avoir ces mots « La santé de nos concitoyens doit passer avant toute autre considération », l'UNSA Education ne peut que regretter que le Ministre n'ait cessé, depuis le début de la crise, de mettre en avant la continuité pédagogique et de reléguer la santé des personnels au dernier plan. Le fait que les enseignants volontaires pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants n'aient pu disposer de moyens de protection de la part de leur employeur avant cette première semaine de confinement en atteste.

Pour autant, comme vous l'avez rappelé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans votre courrier du 31 mars dernier, la mobilisation des enseignants est totale et témoigne une fois de plus de leur engagement en notre service public et laïque d'Education. À distance, maintenir un lien avec les élèves et leur famille, en bravant les nombreux dysfonctionnements techniques et avec son matériel personnel, relève du défi. Mais aujourd'hui, chacun peut faire le bilan qu'enseignants et élèves ont très largement répondu présents afin de relever ce défi. Les sollicitations institutionnelles doivent aujourd'hui inviter tout le monde à lever le pied cependant. En voulant maintenir des exigences intenable pour un grand nombre d'élèves, il nous faut veiller à ne pas davantage creuser les écarts entre les élèves au détriment des plus fragiles. Et force est de constater que mettre sous pression les enseignants à ce sujet, c'est mettre sous pression, par répercussion, les élèves et leurs familles.

C'était sans compter sur l'inventivité de notre Ministre et de son annonce poétiquement intitulée « Vacances apprenantes ». L'ensemble des fédérations de l'Education Nationale, ainsi que la FCPE, ont adressé un courrier commun au Ministre de l'Education Nationale pour dénoncer cette initiative qui ne fait qu'accroître cette pression et dont le résultat risque d'aller à l'encontre de l'objectif affiché. En effet, expliquer que les difficultés créées par l'enseignement à distance seront résolues par davantage d'enseignement à distance nous paraît totalement ubuesque.

Même si cela n'entre pas dans les prérogatives de cette commission, le SE-UNSA tient à aborder dans sa déclaration préalable la question de la carte scolaire. Nous avons en effet appris lundi que d'une situation de retrait de 13 emplois de professeurs des écoles à la rentrée prochaine, notre département recevrait finalement une dotation positive de 13 emplois. Cette évolution est consécutive à l'annonce faite par le Ministre dans les médias le 27 mars dernier. En réponse à la pression exercée par les sénateurs, a en effet été décidé qu'aucune fermeture de classes ne pourrait avoir lieu dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire. Le SE-Unsa a immédiatement réagi à cette annonce en exigeant la rallonge budgétaire indispensable à la mise en œuvre de cette mesure, faute de quoi les conséquences sur les postes « hors la classe » comme le RASED, la brigade de remplacement ou encore les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes auraient pu être terriblement néfastes. L'absence de communication sur le nombre de postes supplémentaires alloués par le ministère vous a semble-t-il conduit, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à poursuivre le travail entamé sur la carte scolaire. C'est ainsi que la semaine passée, les IEN ont continué à informer les élus locaux d'une prochaine fermeture de classe dans leur commune en omettant parfois de mentionner les propos du ministre et en demandant une approbation écrite du projet de fermeture. Ces méthodes, nous avons tenu à les condamner fermement à travers le courrier que nous vous avons adressé le 2 avril.

Le SE-Unsa souhaite à nouveau vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur la nature et le nombre des enquêtes adressées aux directrices et directeurs d'école. Même si votre Secrétaire Général nous a apporté des précisions à ce sujet, nous souhaitons rappeler que les équipes enseignantes sont suffisamment professionnelles pour gérer les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Si elles ont besoin d'une aide ou d'un appui pour remédier à ces difficultés, elles savent pouvoir compter sur leur IEN et l'équipe de circonscription. Recenser systématiquement et quotidiennement les pratiques et les difficultés fait perdre une énergie précieuse dans le contexte actuel, que ce soit chez les directeurs d'école comme chez les IEN. La seule enquête dont nous concevons qu'elle puisse être indispensable concerne les centres d'accueil des enfants de soignants. Pour autant, nous souhaitons qu'elle soit optimisée afin de permettre, par exemple, que le RNE renvoie automatiquement à l'école concernée. Il faut en effet tenir compte du fait que les mêmes renseignements sont généralement demandés plusieurs fois aux directeurs qui doivent retourner un tableau à leur IEN en amont à ce sujet, renseigner les mêmes types de demandes émanant de la collectivité puis remplir cette enquête quotidienne.

A propos de l'ordre du jour, l'examen des documents relatifs à l'octroi de temps partiel nous a permis de constater que le nombre de refus des demandes sur autorisation était passé de 5 à 11. Alors que nous avons pu nous satisfaire l'an passé d'une baisse significative de ces refus, le SE-UNSA déplore aujourd'hui cette inversion de tendance et constate une fois de plus que la possibilité d'obtenir un temps partiel sur autorisation est nettement amoindrie quand on exerce le métier de professeur des écoles en comparaison avec la grande majorité des autres catégories de fonctionnaires.

Au sujet des demandes de congé de formation professionnelle, c'est évidemment le faible nombre de demandes qui interpelle. La mise en place de la RH de proximité permettra peut-être de mieux faire connaître ce dispositif auprès des enseignants du premier degré.